

**COMPLÉMENTS DE RÉPONSES
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
AUX QUESTIONS 2.1, 14.2 ET 17.2 DE LA DEMANDE DE
RENSEIGNEMENTS N° 1 DU RNCREQ**

[...]

2. Référence : B-0080, HQD-6, doc. 1, Annexe A, page 7 (p. 18 pdf)

Citation :

Aux fins de l'analyse, une durée de vie de 5 ans et un taux d'actualisation de 3.4% ont été retenus.

Demandes :

2.1. Veuillez expliquer comment le taux d'actualisation de 3.4% a été choisi.

Réponse :

1 **Voir la réponse à la question 2.2 de la demande de renseignements n° 2 de**
2 **l'ACEFQ à la pièce HQD-7, document 2.**

Complément de réponse de Technosim :

3 **Il s'agit du taux réel d'actualisation utilisé dans l'évaluation du potentiel de**
4 **gestion de la demande en puissance pour le Distributeur. Le taux nominal était**
5 **de 5,489%, tel qu'approuvé par la Régie dans sa décision D-2019-027¹. Ces**
6 **valeurs ont été transmises à Technosim par le Distributeur dans le cadre du**
7 **mandat de potentiel de gestion de la demande en puissance.**

[...]

14. Référence : B-0080, HQD-6, doc. 1, Annexe A, p. 15 (p. 26 du pdf)

Préambule :

TechnoSim identifie quatre (4) catégories de mesures implantées par les clients de GDP Affaires, soit :

- Chaudière combustible (ou appareils de chauffage à combustible)
- Contrôle système CVCA
- Gestion chaîne production, et
- Groupe électrogène.

Demandes :

[...]

¹ Dossier R-4057-2018, décision D-2019-027 (A-0092), paragraphe 264.

14.2. Veuillez décrire, en termes qualitatifs et, quand possible, quantitatifs, des coûts d'exploitation (coûts récurrents) de chacune de ces quatre catégories.

Réponse révisée :

1 Voir la section 5.2 de l'annexe **2 A** de la pièce HQD-6, document 1 (B-0080).

Complément de réponse de Technosim :

2 La section 5.2 du rapport de Technosim (B-0080, Annexe A, page 15) présente
3 les quatre catégories de mesures citées en préambule. À la page 17 du rapport,
4 le tableau 22 présente la quantification des coûts récurrents de ces quatre
5 catégories de mesures. Ces coûts ne peuvent toutefois être évalués que
6 lorsqu'un client n'utilise qu'un seul moyen de gestion de sa demande.

7 Technosim réfère l'intervenant à la quatrième colonne du tableau 22 pour
8 l'aspect quantitatif (coûts d'exploitation moyen par catégorie). Quant à l'aspect
9 qualitatif, il faut préciser que les coûts d'exploitation pour les mesures
10 chaudière combustible et groupe électrogène sont associés au mazout
11 additionnel requis et une portion de la main d'œuvre pour l'entretien. Pour le
12 CVC, les coûts sont associés à une portion de l'entretien des systèmes de
13 contrôle et les vérifications requises pour s'assurer de l'opération adéquate des
14 séquences de gestion de puissance.

[...]

17. Référence : (i) B-0097, HQD-6, doc. 6, page 6
 (ii) B-0094, Annexe A, p. 6, p. 9-10 du pdf
 (iii) B-0080, Annexe 2, p. 37 du pdf

Citation 1 (réf. (i)):

Le Distributeur constate que les résultats de cet exercice sont en ligne avec ceux obtenus lors d'échanges antérieurs avec les clients ainsi que les partenaires du marché afin de déterminer l'appui financier nécessaire pour atteindre les objectifs visés du Programme³. En effet, les résultats du sondage font état d'un seuil minimal d'appui financier requis pour adhérer à l'Option qui est en moyenne égale (participants) ou supérieure (non-participants) à l'appui financier moyen de 60 \$/kW

proposé par le Distributeur. Par ailleurs, ce seuil est en moyenne beaucoup plus élevé pour les non-participants (97 \$/kW) que pour les participants (60 \$/kW).

Citation 2 (réf. (ii)) :

Pour les clients qui connaissaient le programme mais n’y avaient jamais participé, la raison principale identifiée est avant tout technique et non pas liée à l’incitatif. Un seul client a indiqué clairement ne pas avoir participé dû au niveau d’appui offert. Dans les autres cas, plusieurs clients ont indiqué que le délestage n’était pas possible, dont les centres de traitement de données et quelques industries où le déplacement de la production est un obstacle majeur. Enfin, deux des clients ayant déjà participé ont indiqué qu’ils voulaient poursuivre mais qu’ils s’y sont pris trop tard alors qu’un seul a indiqué avoir quitté le programme dû à l’appui financier insuffisant. (notre soulignement)

Demandes :

[...]

Citation 3 (réf. (ii)) :

Tableau 2 : Seuil minimal identifié par les clients participants

Effacement passé (kW)	Appui minimal (\$/kW)
119	\$ 70
137	\$ 84
289	\$ 70
290	\$ 75
304	\$ 66
438	\$ 34
450	\$ 70
561	\$ 70
1309	\$ 50
5279	\$ 11
Moyenne	\$ 60
Médiane	\$ 70
Écart-type	\$ 22

Préambule :

Le Tableau 2 indique qu’un seul client, qui représente plus que 50% de l’effacement total des clients inclus au sondage, avait un appui minimal de seulement 11 \$/kW. Selon l’Annexe 2 de B-0080, il s’agit apparemment d’un consommateur institutionnel au tarif LG, avec des coûts récurrents de 9,47 \$/kW.

17.1. Veuillez confirmer que le dernier client mentionné au Tableau 2 (Citation 2), avec 5279 kW d'effacement passé, est le dernier client mentionné à l'Annexe 2 de B-0080 (p. 26 (p. 37 pdf)), soit un consommateur institutionnel au tarif LG, avec des coûts récurrents de 9,47 \$/kW.

Réponse de Technosim :

1 **Technosim le confirme.**

17.2. Veuillez décrire le type d'institution qu'est ce client. (S'agit-il d'un hôpital, d'une université, etc.?)

Réponse de Technosim :

2 **Il n'est pas possible de répondre à cette question puisque ce niveau de détail**
3 **pourrait compromettre la confidentialité des entrevues.**

Complément de réponse de Technosim :

4 **Il s'agit d'un client du secteur de la santé.**